

PREMIÈRE

Chirurgien-dentiste,
1^{er} étage de la maison dite
près de l'église.
Dentiers complets et partiels, d'après
les plus nouveaux. [28]

Maison à louer.

Le 1^{er} février prochain, dès 2
heures-midi, à l'auberge de
Semsales, il sera exposé en
public le terme de trois années,
en 1886, le joli domaine
de la contenance de
100 ares (environ 11 poses)
grange, écuries et remi-
se de la maison d'habi-
tation.
Conditions s'adresser au
propriétaire à Bulle. [29]

PUBLIQUES

Objets soussignés à Bulle,
à la disposition de la com-
mission exposera en vente par
publiques à l'auberge
de Semsales, lundi 22 février
à 2 heures après-midi, aux
conditions ci-dessous, la mise
à disposition au cadastre de la
maison sous l'art. 617, con-
sistant en une maison avec grange et

le 1^{er} janvier 1886.

Louis FASEL,
agent d'affaires.

VIS

Le 1^{er} jour il dessert

du TIR

à Bulle.
et soigné.
de première qualité.

Martin MORAND.

Épicerie-épicerie.

Le 1^{er} jour il dessert
à Bulle, avec magasin

de confiance du public qu'il
par la bonne qualité de

Edouard DUBOIS.

hypothécaires

au 5 %, suivant garan-
ter au

Maire Favre, Bulle.

RENDRE

Machine à vapeur
de cheval, en très bon
état peut être prise sé-

à Bulle.
bureau de la Gruyère.

CHOCOLAT

de la Gruyère
de la Gruyère

de la Gruyère
de la Gruyère

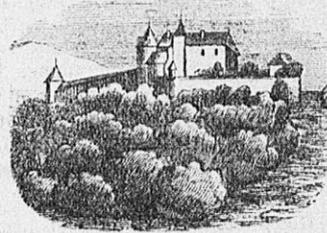
Relures

Complément avec le véri-
table Golliez. 12 ans de
splendides certificats.
Par poste 0.70. Phar-
mà Morat et dans les
bibliothèques et de l'étranger.
[1696]

Meriem Lenz & Filser.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
» 6 mois, » 2 —
Pour l'Étranger le port en sus.

Prix du numéro: 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de
port.

BULLE, le 12 Février 1886.

La guerre aux Cercles.

On a établi, dans le canton de Fribourg, depuis
un certain nombre d'années, pas mal de cercles.

Les cercles sont, vous le savez, des associations
avec un but économique, politique ou religieux, dont
les membres se réunissent dans un local qui leur
appartient pour s'y entretenir de leurs intérêts, s'y
instruire ou s'y divertir.

Lorsque ces espèces de sociétés veulent mettre à
la disposition de leurs membres des boissons spiri-
tueuses quelconques, elles ne peuvent se former sans
une patente du Conseil d'Etat, dit la loi.

Jusqu'à présent, le Conseil d'Etat n'a jamais, que
nous sachions, refusé de patente à un cercle quel-
conque.

Or, voici qu'à Semsales, localité populeuse du
district de la Veveysse, de nombreux citoyens s'en-
tendent pour fonder un cercle sous le titre de: *Cercle
conservateur agricole*: ils sont cinquante à élaborer
et adopter un règlement; plus de cent ont encore
adhéré depuis.

L'article premier des statuts dit « que le cercle
a pour but de développer les connaissances agri-
coles, de resserrer les liens de solidarité qui de-
vraient unir tous les agriculteurs, de faciliter à
chacun l'acquisition de machines, engrais, instru-
ments ou engins quelconques d'agriculture, qu'en-
fin toutes les questions qui peuvent toucher de
près ou de loin au progrès de l'agriculture du
pays, sont du ressort de la société. »

Un superbe local qui remplit toutes les conditions
exigées par la loi sur les auberges est mis à la dis-
position de la société au centre même du village.

Le comité alors s'adresse au Conseil d'Etat pour
obtenir une patente de cercle, c'est-à-dire l'autorisa-
tion de servir à boire aux membres de l'association.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 2

APRÈS LE CRIME

Le meurtrier le suivit d'un œil d'envie, et sa conscience
lui murmura encore ces paroles:

— Que ne donnerais-tu pas pour être à sa place? Il
mendie, mais il est libre; mais il va et vient au grand air et
grand soleil, le cœur calme, la conscience tranquille, man-
geant sans crainte et sans angoisse le pain dont on lui a fait
l'aumône; pouvant regarder derrière lui sans y voir un ca-
davre, à côté de lui sans y redouter un gendarme, devant lui
sans y rencontrer le fantôme d'un échafaud. Oui, il est heu-
reux, le vieux mendiant, et tu as raison d'envier son sort.

Tout à coup il pâlit, un tremblement nerveux agita tous
ses membres et ses traits se crispèrent comme ceux d'un épi-
leptique.

— Ce sont les gendarmes! balbutia-t-il, le regard fixé sur
le point de la route.

Et l'œil hagard, éperdu, fon de terreur, il se mit à courir
de tous côtés, cherchant un endroit où se cacher, mais si
étrangement bouleversé par la peur que ses yeux ne voyaient
rien et que son esprit était incapable de concevoir une pensée.

Pendant ce temps, les gendarmes approchaient rapidement.
Le galop des chevaux et le cliquetis des armes lui ren-
dèrent subitement sa présence d'esprit, et, avisant un orme
dont l'épais feuillage devait être impénétrable à la vue, il y
grimpa avec l'agilité d'un écureuil.

Après avoir subi tous les retards imaginables, la
requête du comité du Cercle conservateur agricole
de Semsales est enfin présentée à l'examen du Conseil
d'Etat qui l'écarte par décision du 12 janvier der-
nier.

Voici le texte de cette décision:

Considérant:

« Que l'art. 71 de la loi sur les auberges ne permet
l'octroi de patentes de cercles que dans les cas d'une
utilité bien reconnue;

» Que les cercles ne peuvent être considérés comme
des institutions commerciales ou industrielles et ne
sont dès lors pas régis par l'art. 31 de la Constitu-
tion fédérale;

» Que les autorités du district et de la commune ap-
pelées à se prononcer sur l'utilité du nouveau cercle,
le déclarent non seulement inutile, mais nuisible
dans une localité où se trouvent déjà 4 auberges.

» Le Conseil d'Etat écarte la demande. »

Voilà donc déjà un des premiers fruits de la vota-
tion sur la question de l'alcoolisme et sur la revision
de l'art. 31 de la Constitution fédérale!

Que de réflexions font naître ces quelques consi-
dérants du Conseil d'Etat de Fribourg!

Ainsi, sachez-le bien, vous surtout, Cercle de Com-
merce, vous, Cercle de l'Union, vous, Cercle des Tra-
vailleurs de Fribourg, vous, Cercle conservateur de
la Gruyère, vous, Cercle des Arts et Métiers de Bulle,
vous n'existerez que pour autant que le gouvernement
voudra bien vous le permettre en vous envisageant
comme des institutions utiles.

Or, si un cercle comme celui de Semsales, qui se
propose pour but le progrès de notre grande et seule
industrie nationale, l'agriculture, qui est même un
cercle conservateur, n'a pas pu être envisagé comme
utile, comment pouvez-vous espérer, vous, trouver
grâce!

Il y a bien, direz-vous, les cercles dits catholiques
qui poussent partout comme des champignons, qui
ne nous paraissent pas avoir plus besoin que les autres

Il était en sûreté au moment où les deux gendarmes s'ar-
rêtaient sur la route, à deux pas de lui.

Il écouta, immobile et effaré, en proie à une émotion si
violente qu'il entendait les battements de son cœur dans sa
poitrine.

— Si nous visitions ce bois? dit un des gendarmes.
— Oh! répondit l'autre, il est trop petit; ce n'est pas là
que notre homme se sera réfugié, c'est plutôt dans la forêt.

— C'est égal, il serait prudent d'y faire une battue.

— Non, répliqua l'autre gendarme; ce serait du temps
perdu et l'assassin a déjà dix heures d'avance sur nous.

Et ils partirent au trot.

Le meurtrier respira; il se sentit renaître à la vie. Mais
cette angoisse passée, une souffrance, un moment oubliée, se
fit de nouveau sentir, et il s'écria:

— Mon Dieu! que j'ai faim!

Il y avait quarante-huit heures qu'il n'avait mangé.

Ses jambes fléchissaient sous lui, il avait des éblouisse-
ments devant les yeux et des bourdonnements dans les
oreilles.

Et pourtant il ne songeait plus à aller demander du pain
au village. Le gendarme! l'échafaud! ces deux fantômes se
dressaient sans cesse devant lui et dominaient jusqu'à la
faim.

Comme son oreille inquiète épiait les bruits de la cam-
pagne, un tintement lugubre le fit tressaillir.

C'était la cloche du village qui sonnait le glas funèbre.

Le meurtrier écoutait pâle, ému, frissonnant à chaque
coup comme si le battant de la cloche eût frappé sur son
cœur.

Puis de grosses larmes jaillirent lentement de ses yeux et

de patentes de vendre vin! — Mais aujourd'hui l'uti-
lité d'un cercle ne s'appréciera plus qu'au point de
vue des services qu'il rend à la cause libertarde.

Or, les conservateurs du Cercle agricole de Sem-
sales ont le malheur de ne pas être libertards.

CONFÉDÉRATION

Brevets d'invention. — Le comité central, siégeant
à St-Gall, de la Société suisse pour la protection des
brevets et des modèles vient de se constituer comme
suit:

MM. E. Buss, ingénieur, à St-Gall, président; E.
Wild, directeur de musée, à St-Gall, secrétaire;
Sennhauser, fabricant, à Tablatt, caissier; A. Klose,
ingénieur et inspecteur de machines, à Rorschach, et
U. Rietmann, fabricant, à St-Gall.

Les journaux zurichois nous annoncent qu'une sec-
tion vient de se constituer à Zurich; elle demandera
au comité central de publier une brochure de circons-
tance et de dresser un tableau des brevets pris à l'é-
tranger par des Suisses; en outre, elle discutera dans
une prochaine séance la proposition du comité cen-
tral tendant à organiser un pétitionnement suisse
aux autorités fédérales, demandant l'introduction du
brevet.

Recensement du bétail. — On va procéder, le 21
avril prochain, au recensement du bétail sur tout le
territoire de la Confédération. Le recensement porte
sur tous les animaux domestiques, sauf la volaille,
les chiens, les chats, les lapins. M. Schenk est à la
tête de la commission du recensement.

Les cantons du Valais et des Grisons avaient de-
mandé que le recensement ne fût pas fait cette an-
née, la sécheresse et le manque de fourrage ayant
obligé les agriculteurs à réduire considérablement
leur bétail. Mais l'autorité fédérale n'a pas cru pou-
voir donner suite à cette demande en présence des
termes formels de la loi qui veut un recensement
tous les dix ans.

Jubilé de Sempach. C'est un second anniversaire
de Morat qu'on prépare dans la Suisse centrale, mais
la fête ne durera qu'un jour. Le Conseil fédéral et
tous les Etats fédérés seront représentés. Les invités

conlèrent le long de ses joues sans qu'il s'en aperçut, sans
qu'il songeât à les essuyer.

C'est que ces tintements funèbres évoquaient dans son ima-
gination un tableau à la fois terrible et navrant. A cette
même heure, la cloche d'un autre village sonnait aux morts
comme celle-ci; une pauvre jeune femme, portant sur ses
traits amaigris toute sa vie de larmes, de souffrance et de ré-
signation, était mise dans la bière, la gorge traversée d'un
coup de couteau, puis conduite à l'église et au cimetière en-
suite.

Et trois petits enfants blonds suivaient le cercueil, se de-
mandant pourquoi on avait mis là leur mère endormie, et
pourquoi leur père n'était pas près d'eux.

— Oh! malheureux! malheureux! soupira le meurtrier en
couvrant son visage de ses deux mains.

Il écouta de nouveau la cloche, dont les tintements lui
semblaient les sanglots de la pauvre victime, puis il mur-
mura tout bas:

— Oh! la paresse!... Elle m'a conduit au cabaret, et le ca-
baret, voilà ce qu'il a produit: trois orphelins, une pauvre
femme en terre, et moi!... moi, un monstre haï de tous, tra-
qué comme une bête fauve, poursuivi sans repos ni trêve
jusqu'à l'heure où ils m'auront aculé à l'échafaud. Horrible,
horrible destinée!... et trop douce encore.

Il resta dans l'arbre jusqu'à la nuit close. Quand il vit les
étoiles briller au ciel, quand il n'entendit plus dans la vaste
solitude que ce souffle vague qui semble la respiration de la
terre endormie, alors seulement il se hasarda à descendre
pour se reposer.

Il s'étendit au pied de l'arbre et ferma les yeux; mais la
peur qui ne le quittait pas, la faim qui rongait ses entrailles,

seront conduits pour 9 1/2 h. au champ de bataille où aura lieu la réception et où des discours seront prononcés. 1200 chanteurs et musiciens exécuteront la partie musicale du programme. A 1 h., visite au bourg de Sempach et inauguration du monument national, enfin dîner « frugal » et exercices populaires en plein air. A 5 h. du soir, rentrée officielle à Lucerne, promenade en bateaux à vapeur, banquet, illumination du lac et des montagnes.

Bienfaisance. Les dons et legs faits en janvier 1886, dans toute la Suisse, en faveur d'établissements de bienfaisance ou d'utilité publique ont atteint la somme de 252,910 fr.

Nos grandes villes. — D'après des communications du bureau fédéral de statistique, voici quelle était, au milieu de l'année 1885, la population des principales villes suisses :

Zurich, 26,891 hab.; Zurich avec les 9 communes extérieures 84,785; Bâle, 68,992; Genève, 51,537; Berne, 47,793; Lausanne, 31,856; St-Gall, 23,621; Chaux-de-Fonds, 23,614; Lucerne, 19,375; Winterthour, 15,516; Neuchâtel, 16,662; Schaffhouse, 12,479; Fribourg, 11,840.

Achat de taureaux. — La société d'agriculture de Besançon a décidé l'envoi d'une commission en Suisse, chargée d'acheter 10 taureaux reproducteurs qui seront revendus aux enchères huit jours après leur arrivée, vers le 25 février.

Berne. — Ensuite de nouveaux aveux fait par l'accusé Caillet-Miserez, la justice s'est transportée samedi sur le lieu du crime, et sur les indications de l'assassin on a trouvé l'argent volé à l'enfant Choulat, enfoui au pied d'un arbre. La somme était intacte sauf 2 francs retrouvés sur l'assassin lors de son arrestation.

— Une jeune fille du village de Lyss, âgée de 22 ans, ne pouvait pardonner à son fiancé d'avoir dansé dans un bal avec une autre demoiselle. Dans son désespoir, elle avala un verre de vitriol en présence de son amant. On s'empresse de lui porter secours et les médecins espèrent lui sauver la vie.

Lucerne. — Les employés du bureau postal de Lucerne ont eu, l'autre jour, une singulière surprise. Pendant qu'ils pesaient un colis, après l'avoir dûment inscrit, une voix retentissante sortit soudain des profondeurs de la boîte, lançant cette apostrophe: *So, ihr Buebe!* (Ah, vous autres gamins!) Ils ouvrirent la caisse et y trouvèrent un... perroquet. L'oiseau jaseur avait, paraît-il, trouvé un peu long le temps de l'inscription postale et avait fini par jeter ce cri d'impatience.

— Une fête fédérale de musique instrumentale sera célébrée les 1^{er}, 2 et 3 mai à Lucerne.

Schwytz. — L'autre jour, quelques enfants d'un village situé à peu de distance de Schwytz avaient assisté à l'abattage d'un porc, opération qui se faisait dans la rue. Le spectacle plut tellement aux petits curieux qu'ils décidèrent aussitôt, d'un commun accord, de jouer à la *boucherie*. Nos gamins se partagèrent les rôles; le plus jeune, un bambin de 3 ans, s'offrit pour *faire le cochon* et s'étendit de bonne volonté sur un chevalet. Son frère courut de chercher un grand couteau de cuisine chez ses parents, et dans son zèle à bien remplir son personnage, il allait bel et bien enfoncer la lame dans la gorge du pauvre petit. Un passant intervint à temps et mit fin à ce jeu dangereux.

le tinrent constamment éveillé, et il se leva aux premières lueurs de l'aube, accablé, brisé à la fois par l'inquiétude, la fatigue et un jeûne de près de trois jours.

Au bout de quelques heures, la faim, aiguisée encore par l'air excitant des bois, finit par l'emporter sur toutes ses terreurs, et, sentant que sa raison commençait à vaciller dans son cerveau vide, il se décida à aller demander à manger au village.

Il secoua les herbes attachées à ses vêtements, renoua sa cravate, passa ses doigts dans ses cheveux emmêlés, puis il sortit du bois et s'engagea résolument dans la plaine.

Cinq minutes après il entra dans le village, marchant lentement, la tête penchée vers la terre comme un homme accablé de fatigue, mais jetant à droite et à gauche un regard furtif et défiant, et prêt à prendre la fuite à la première apparence de danger.

Non loin de l'église, c'est-à-dire au centre du village, il aperçut un cabaret dont la mine patriarcale lui parut rassurante. Après s'être convaincu qu'il n'en sortait ni chants, ni cris, ni disputes, ce qui témoignait qu'il était désert ou à peu près, il se décida à y entrer.

— Qu'est-ce qu'il vous faut, mon brave homme? lui demanda la cabaretière, solide paysanne aux larges épaules, à la mine fraîche et épanouie.

— Du pain et du vin, répondit le neutrier.

Et il alla s'asseoir à une table, près d'une fenêtre qui ouvrait sur un jardin.

Il fut bientôt servi.

— Tenez, lui dit la cabaretière, voilà du pain, du vin et du fromage.

(A suivre.)

Bâle-Ville. — La famille de feu M. Ch. Sarasin, décédé ses jours passés à Bâle, a fait de grandes libéralités à divers œuvres pies et d'utilité publique: 50,000 fr. à la maison des missions; 50,000 fr. aux diaconies de la ville; 3000 fr. à la société académique; 10,000 fr. à la société d'utilité publique; 2000 fr. à la société de secours mutuels en cas de maladie, etc.

Tessin. — Le Grand Conseil a voté la loi sur les immunités ecclésiastiques par 62 voix contre 20. Il y a au Grand Conseil du Tessin 82 députés conservateurs contre 28 radicaux.

Comme la loi peut être soumise au peuple par la voie du referendum, si la demande en est faite par 5000 citoyens, immédiatement le parti de l'opposition s'est mis en campagne pour recueillir les signatures voulues et, deux jours après le vote, il en avait déjà réuni plus de 3000. On ne doute pas que le chiffre de 5000 soit dépassé. La question sera donc soumise au peuple. En ce moment même, il y a plus de 7000 signatures.

Vaud. — Nos voisins des bords du Léman sont toujours occupés de leur grande question de la réorganisation judiciaire et de la réforme de l'administration. Leurs journaux en sont remplis.

Le cercle de Rougemont vient d'envoyer au Grand Conseil M. Alfred Saugy, candidat des démocrates, qui a réuni à peu près toutes les voix.

— **ORON.** — Hier, au passage de l'express n° 12, allant sur Lausanne, un voyageur voulut descendre de ce train, qui ne s'arrête pas à notre station. Il s'élança sur un tas de neige à 60 mètres de la gare, mais le contre-coup le rejeta vers le convoi; il fut saisi par un marche-pied et atteint par les roues. Il fut relevé par l'office de paix, 18 mètres plus loin à l'état de cadavre, les deux pieds broyés, un bras presque amputé et le crâne fracturé.

Il a été reconnu pour un Fribourgeois de Gillarens.

Genève. — C'est lundi qu'ont commencé les débats contre la *Banque de Genève* devant les assises fédérales réunies à Genève.

Le réquisitoire de M. Perrier, télégraphie-t-on à l'*Estafette*, a duré trois heures. Il a été d'une dialectique brillante et serrée. Il a dit que la loi n'est pas susceptible de deux interprétations, et que le jury doit rendre un verdict affirmatif pour sauvegarder le respect dû à la loi. M. Perrier reconnaît que l'honorabilité de l'accusé et le crédit de la Banque de Genève ne sont pas en cause.

M^e Martin, défendant M. Racine, critique vivement la loi fédérale et proteste contre la décision du Conseil fédéral.

M^e Lachenal, défendant M. Babel, est encore plus violent. Il fait une charge à fond contre l'inspecteur des banques et demande une libération au nom de la confraternité suisse.

M. Roguin fait ensuite un long résumé de la cause et dit, le cas échéant, la cour saura faire une application mesurée de la peine. Il déclare que le jury n'a pas à statuer sur la conduite du Conseil fédéral et que les appréciations des avocats à cet égard ont été déplacées.

MM. Racine et Babel sont reconnus tous deux coupables par 10 voix contre 2.

Le lendemain la cour a condamné M. Racine à 300 fr. d'amende et M. Babel à 50 fr.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, un incendie a détruit dans le quartier des Eaux-Vives, à Genève, par une violente bise, une dizaine de baraques. Les pertes matérielles sont sensibles, il n'y a, fort heureusement, pas de victimes, sauf deux chevaux et une chèvre qu'il a été impossible de sauver. Le danger a été très grand; hier, à 2 heures après midi, les sapeurs des Eaux-Vives étaient encore occupés à l'extinction des décombres.

CANTON DE FRIBOURG

Dans la nuit de vendredi dernier, un voleur s'est introduit dans l'église de Gevisiez, qui n'était pas fermée à clef, et s'est emparé des quatre chandeliers du maître-autel avec leurs cierges. Les traces laissées sur la neige indiquent que le voleur était accompagné d'un gros chien.

Séance du Conseil d'Etat du 5 février 1886.

M. William Schopfer, de Gessenay, canton de Berne, obtient une patente de pharmacien pour pratiquer dans le canton.

— M. Xavier Berguin est nommé à titre définitif copiste de la Chancellerie.

— On accepte, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Placide Grangier en qualité de syndic de Montbovon, et on nomme en son remplacement M. Jean Grangier, au dit lieu.

— Le règlement élaboré par la Société de laiterie de La-Joux est adopté.

— On autorise la commune de Corbières à contracter un emprunt hypothécaire, celle d'Estavayer-le-Lac à vendre des immeubles et celle de Lentigny à procéder à un échange et à une vente de terrain.

GRUYÈRE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que, sur la demande de plusieurs personnes de la ville de Bulle, le célèbre prestidigitateur et magicien Velle est arrivé et se dispose à donner une représentation dans notre ville, dimanche le 14 février, à 8 heures. A cet effet, M. Wæber, Eug., a bien voulu mettre à sa disposition la grande salle de l'hôtel des Alpes; rien ne manquera donc pour procurer aux spectateurs une soirée agréable et attrayante.

D'après ce que nous disent les journaux de Fribourg et des autres villes, où M. Velle s'est déjà produit, ses tours d'adresse et ses expériences de magnétisme atteignent la perfection. Le spectateur est constamment sous le charme. Nous ne mentionnerons ici que la femme vivante coupée en deux, tour d'optique où l'illusion est complète.

On nous annonce de La Roche la mort d'un excellent citoyen, M. Aloys Brodard, qui vient de succomber, à la fleur de l'âge, aux ravages d'une impitoyable maladie de poitrine.

M. Aloys Brodard jouissait de l'estime et de la considération de tous ses concitoyens. Il était dépositaire postal à La Roche et secrétaire communal. C'était l'homme serviable par excellence. Ses bourgeois avaient recours à son obligeance chaque fois qu'ils avaient une communication à faire au dehors.

Aloys Brodard a rempli pendant un certain nombre d'années l'office de greffier de la justice de paix. Il eut, lui aussi, l'honneur d'être dégoûté pour ses opinions politiques. Car Aloys Brodard appartenait de cœur au parti conservateur modéré.

Une autre tombe vient de se fermer sur la dépouille mortelle d'un autre brave homme.

Mercredi, on enterrait à Lessoc le doyen des instituteurs fribourgeois, M. Révérien Robaday, qui a vécu plus de cinquante années à l'enseignement public dans le canton de Fribourg.

Nos hommages aux cendres de ce vétéran!

La foire.

On s'aperçoit de l'approche du printemps. Il n'est pas de jour où des marchands et amateurs, venant d'Italie, d'Autriche, d'Allemagne, de France ou des cantons voisins, ne parcourent le pays pour y acheter du bétail. Car notre race tachetée de Fribourg et de Berne est toujours de plus en plus appréciée et demandée.

Quand nos vaches de la race fribourgeoise ou bernoise sont convenablement nourries et soignées, elles peuvent donner autant de lait que les hollandaises ou les schwytoises. Elles ont sur elles ce grand avantage de fournir un plus grand poids de viande de boucherie: et c'est par l'abattoir que finit nécessairement le bétail. Enfin, notre race fournit aussi de meilleures bêtes de trait.

A propos. Hier, un de nos campagnards les plus intelligents, faisant la remarque que, sur le char de foire de Bulle, il n'y avait pas plus du cinquième du bétail au manteau noir et blanc, me demanda si je croyais ce qu'il avait entendu raconter par un ancien, à savoir que nos vaches au manteau noir et blanc descendent des hollandaises qui ont effectivement elles-mêmes toutes un manteau noir et blanc et qui ne diffèrent des nôtres que par un corps moins cossu et un thorax plus étroit. L'importation, me dit-il, aurait eu lieu, il y a environ deux siècles, par des officiers fribourgeois qui avaient pris du service en Hollande.

La foire a été excellente. Tout ce qui était de qualité et de prix a été rapidement enlevé et à de beaux prix. Environ 500 têtes de gros bétail sont parties de Bulle.

Nos paysans commencent à reprendre espoir. Si seulement l'herbe ne se faisait pas trop attendre ce printemps!

Deux de nos abonnés nous demandent où l'on peut se procurer de la poudre de scories Thoma dont nous avons parlé dans notre dernier numéro et qui contient du 16 au 17% d'acide phosphorique.

Le *Journal d'agriculture du canton de Berne* donne l'adresse de M. P. Kramer, Linde, Berne; la *Feuille centrale suisse* indique la fabrique d'Erlikon qui en a fait un mélange et qui vend 4 fr. 80 par 100 kg., sac perdu, pris en gare à Erlikon, canton

de Zurich, cide phospl

Il y a un du pays, p était sollici du district gueron, de

M. D. for ment accep une prome

Au jour quereur se circonstanc avaient pas il pria qu' pouvoir liv venant de pris des re tance du n avait obten définitive d

L'acquér à crédit un meubler et

Mais, h prenait, a son épous champs, e bétail qu'i

François sonnage qu sition du d wyl et a d femmes do t-on, ni so

Beriswv ture de B deux comp

Voilà ce y a des re donner.

Comme qu'y avait question d tie a été r d'expulsi

elle n'aur tout le m d'armer le

pour répr des préte proscripti ne conspi

français s souverain

per par l des paren un adage

pas pâtir Et-il n plus injus

roturiers.

Glass

Fers

Tuyau conduit dernier sy

mique. Scies i garanties.

les. Toi mètres.

taux. Jc du jeune

vey pour présentan Zurich po

parquets. qualité.

Ch

Méd A

sera à pes, tou le trois mois.

... par la Société de laiterie
... commune de Corbières à con-
... thésaire, celle d'Estavayer-
... neubles et celle de Lentig y
... et à une vente de terrain.

GRUYERE

d'annoncer à nos lecteurs
plusieurs personnes de
prestidigitateur et magne-
se dispose à donner une re-
ville, dimanche le 14 février,
Wæber, Eug., a bien voulu
grande salle de l'hôtel des
a donc pour procurer aux
réable et attrayante.

lisent les journeaux de Fri-
ou M. Velle s'est déjà pro-
ses expériences de magné-
tion. Le spectateur est con-
Nous ne mentionnerons ici
pée en deux, tour d'optique

a Roche la mort d'un ex-
Brodard, qui vient de suc-
aux ravages d'une impi-

saît de l'estime et de la
concitoyens. Il était dépo-
et secrétaire communal.
par excellence. Ses com-
à son obligeance chaq-
communication à faire au de-

pendant un certain nom-
effier de la justice de paix.
d'être dégomme pour ses
loyes Brodard appartenait
leur modéré.

de se fermer sur la dé-
brave homme.

Lessoc le doyen des in-
Révérien Robaday, qu-
nées à l'enseignement pu-
ourg.

res de ce vétéran !

ire.
che du printemps. Il n'est
nds et amateurs, venant
magne, de France ou des
ent le pays pour y ache-
nce tachetée de Fribourg
e plus en plus appréciée

face fribourgeoise ou ber-
mourries et soignées, elles
lait que les hollandaises
ont sur elles ce grand
is grand poids de viande
l'abattoir que finit néces-
notre race fournit aussi

sa campagnards les plus
arque que, sur le char.

it pas plus du cinquième
t blanc, me demanda si

ntendu raconter par
ches au manteau noir et

daïses qui ont effective-
manteau noir et blanc

s que par un corps moins
roit. L'importation, me

environ deux siècles, par
i avaient pris du service

. Tout ce qui était de
ement enlevé et à de

êtes de gros bétail sont

à reprendre espoir. Si
ait pas trop attendre ce

demandent où l'on peut
scories Thoma dont nous

ier numéro et qui con-
phosphorique.

du canton de Berne
amer, Linde, Berne; la

ne la fabrique d'Erli-
qui vend 4 fr. 80 par
gare à Cerlikon, canton

de Zurich, son produit, lequel contient le 10 % d'a-
cide phosphorique.

Un audacieux faussaire.

Il y a une quinzaine de jours, un honorable citoyen
du pays, propriétaire d'un beau domaine à Bulle,
était sollicité par un inconnu, se disant originaire
du district de la Glâne et s'appeler François Mar-
gueron, de lui vendre sa propriété.

M. D. formule ses exigences qui furent immédiate-
ment acceptées, puis on alla chez le notaire écrire
une promesse de vente en due forme.

Au jour fixé pour les stipulations définitives, l'ac-
quéreur se présente et, s'excusant de ce que des
circonstances indépendantes de sa volonté ne lui
avaient pas permis d'apporter les espèces promises,
il pria qu'on passa outre, disant qu'il était sûr de
pouvoir livrer 5 à 8000 fr. dans la huitaine, pro-
venant de la dot de sa femme. Le vendeur, qui avait
pris des renseignements sur la moralité et la bas-
tance du nommé F. M., son acquéreur, et qui les
avait obtenus excellents, consentit à écrire la vente
définitive de sa propriété.

L'acquéreur entra même en possession, puis acheta
à crédit un certain nombre de pièces de bétail pour
meubler et exploiter le domaine acquis.

Mais, hier soir, l'audacieux acheteur de Derdin
prenait, avec deux femmes dont l'une devait être
son épouse et l'autre sa belle-mère, la clef des
champs, emportant l'argent réalisé en revendant le
bétail qu'il avait obtenu à crédit.

François Margueron était un faux nom : le per-
sonnage qui se l'était attribué pour arriver à l'ac-
quisition du domaine de Derdin s'appelle Udalrich Bæris-
wyl et a déjà de fâcheux antécédents judiciaires. Les
femmes dont il était accompagné ne seraient, assure-
t-on, ni son épouse ni sa belle-mère.

Bæriswyl, immédiatement signalé par la préfec-
ture de Bulle, doit être arrêté à Lausanne avec ses
deux complices femmes.

Voilà ce que l'on se raconte partout à Bulle. S'il
y a des rectifications, nous nous empresserons de les
donner.

ÉTRANGER

Commençons par la France. L'agitation factice
qu'y avait provoqué la proposition d'amnistie et la
question d'expulsion des princes se calme. L'amnis-
tie a été repoussée par 347 voix contre 116; la ques-
tion d'expulsion des princes n'est pas encore vidée, mais
elle n'aura, croyons nous, guère plus de succès. Car
tout le monde comprend qu'il est bien plus logique
d'armer le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le ministère,
pour réprimer toutes les velléités insurrectionnelles
des prétendants, que de coucher dans une loi de
proscription des articles catégoriques. Si les princes
ne conspirent pas, pourquoi les proscrire : ils sont
français au même titre que les autres, et il serait
souverainement injuste de les punir ou de les frap-
per par la seule et unique raison qu'ils auraient eu
des parents ou des grands-parents sur le trône. C'est
un adage d'équité vulgaire que les enfants ne doivent
pas pâtir pour les faits et gestes de leurs parents.

Et il n'y a pas de raison pour que la nation soit
plus injuste vis-à-vis des princes que vis-à-vis des
roturiers.

Glasson & Co, à Bulle

Fers et Quincaillerie.

Tuyaux en fer étré pour
conduites d'eau. Hache-paille,
dernier système. Buanderie écono-
mique. Pompes à purin.

Scies à eau et scies circulaires
garanties. Peaux de caillots viel-
les. Toiles à fromages. Thermo-
mètres. Pâtes à polir tous les mé-
taux. Jouis, pour diriger les cornes
du jeune bétail. Dépôt de KREBS à Ve-
vey pour retaillage de limes. Re-
présentants de la maison FINSLER à
Zurich pour cire et paille de fer pour
parquets. Houille de forge, première
qualité. [25]

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste

A FRIBOURG

sera à BULLE, Hôtel des Al-
pes, tous les jours de foire et
le troisième jeudi de chaque
mois. [1695 41]

En Italie, les votes se succèdent à la Chambre où
le ministère a été plus d'une fois sur le point d'être
renversé. Il faut dire cependant que l'Italie fait
maintenant peu parler d'elle.

Heureuses les nations dont on parle peu. C'est la
preuve qu'elles parcourent paisiblement le chemin
du progrès, lent mais sûr. Et l'Italie est une de ces
nations.

Il a été beaucoup glosé, ces derniers temps, d'une
idée généreuse qui aurait poussé dans le cerveau de
quelques démocrates espagnols. Il s'agissait d'une
fédération de républiques latines. La France, l'Espagne
et le Portugal se garantiraient réciproquement une
forme de gouvernement républicaine, concluraient une
alliance contre les attaques du dehors, mais conti-
nueraient à se gouverner comme elles l'entendraient.
Ce serait à peu près l'ancien pacte suisse d'avant
1848.

Mais c'est là, malheureusement, une utopie, c'est-
à-dire un généreux projet, impossible à mettre en
pratique.

Malgré la pression des puissances, tout n'est pas
encore terminé en Orient. Si l'on peut envisager la
question bulgare comme à peu près terminée par
l'annexion personnelle ou réelle de la Roumélie, il
n'en est pas de même du couffit grec qui pourrait
bien rouvrir toutes les complications.

L'on dit en effet, dans les journaux bien renseignés,
que la Serbie et la Grèce auraient déjà conclu une
alliance pour faire la guerre à la Turquie, et l'on dési-
gne l'empereur de Russie comme l'instigateur de
cette manœuvre. Ne disions-nous pas dernièrement
que l'attitude de la Grèce vis-à-vis des notes collec-
tives des puissances ne nous paraissait pas explicable
et qu'il y avait certainement derrière elles un puissant
gouvernement qui excitait ce petit pays à braver les
menaces de la diplomatie européenne? Et voilà qu'on
nous nomme l'empereur de Russie.

A Londres, la cité aux trois millions d'habitants,
les ouvriers sans travail, excités par des factieux, se
sont réunis et ont parcouru les rues de Londres, en
colonnes innombrables, proférant des menaces contre
les capitalistes et les bourgeois, et demandant du
travail et du pain.

La panique est grande et tous les limiers de la
police ont été mis sur pied.

Il est difficile cependant qu'avec des gendarmes
seulement on arrête ce formidable mouvement des
couches inférieures de la société anglaise.

Serait-ce le commencement d'une révolution so-
ciale et économique?

APICULTURE

Le rucher et son emplacement.

Le moment arrive pour ceux qui veulent se pro-
curer des abeilles ou qui en possèdent déjà de cons-
truire un rucher.

Chacun sait qu'on donne le nom de rucher, apier
ou abeiller au petit bâtiment destiné à loger un plus
ou moins grand nombre de ruches. Il doit être cons-
truit solidement, afin que rien ne puisse l'ébranler.
Son toit doit être très incliné et recouvert en tuiles
ou en bardeaux, afin qu'en temps de pluie l'eau ne
puisse pas y séjourner. Ce bâtiment ne peut guère
avoir plus de quatre tablettes, lesquelles doivent être
au moins à 60 ou 75 centimètres de distance pour
qu'on ait la facilité de placer des capuchons sur les

ruches et même dans certains cas une autre ruche.
Cela dépend d'ailleurs du système de ruches qu'on a
adopté.

Un rucher bien construit doit avoir, si c'est pos-
sible, une porte derrière ou sur un des côtés, et as-
sez de place pour aller et venir du même côté, sur-
tout pour entrer et sortir les ruches, quand on est
dans la nécessité de les examiner intérieurement ou
de faire une opération quelconque.

Par précaution contre les visiteurs nocturnes bi-
pèdes, et pour empêcher leurs doigts crochus de
s'emparer des capuchons garnis de miel vierge, il
faut, quand on en a le moyen, munir la face du ru-
cher de barres de fer, placées à 15 centimètres l'une
de l'autre.

Si le rucher est muré sur le fond ou sur les côtés,
il faut qu'il soit assez vaste afin que l'air puisse s'y
renouveler et que la chaleur concentrée n'inquiète
pas les abeilles.

La meilleure manière de construire un rucher,
consiste à le faire simplement avec des planches et
de lui donner un large avant-toit qui garantisse les
ruches de la pluie et des rayons d'un ardent soleil.

Les personnes qui ne cultivent pas les abeilles en
grand peuvent se passer de rucher. Elles n'ont qu'à
placer leurs ruches dans les allées d'un jardin ou
ailleurs et les abriter par une toiture très inclinée.
Rien de plus coquet et de plus gracieux qu'un cer-
tain nombre de ruches disséminées dans un jardin
ou dans un bosquet d'arbres à fleurs odoriférantes.
Le suave parfum des fleurs et le joyeux bourdonne-
ment des abeilles inviteront certainement le proprié-
taire à venir se reposer dans ce lieu délicieux et à y
méditer dans le grand livre de la nature.

(A suivre.) JEAN DE SIEBENTHAL.

Annonces officielles.

DISCUSSIONS.

1. Théophile Morel, ci-devant maréchal à Vaulruz, actuel-
lement fugitif. — Inscr. reçues à Bulle jusqu'au 11 mars.
2. Succession répudiée de Catherine Staub, feu Chrétien,
de Wohlen, en son vivant domiciliée à Courlevon. — Inscr.
reçues à Morat jusqu'au 6 mars.
3. Albert Spätig, feu Jean, aubergiste et boulanger à
Morat; — Inscr. reçues à Châtel-Saint-Denis jusqu'au
15 mars.
4. Jean Gloor, feu Rodolphe, de Meyriez. — Inscr. reçues
à Morat jusqu'au 27 février.
5. Maurice Tache, dit des Murailles, de Remaufens et y
domicilié. — Inscr. reçues à Châtel-Saint-Denis jusqu'au
15 mars.
6. Succession répudiée de Rodolphe Weber, de Golaten,
en son vivant chiffonnier à Ulmiz. — Inscr. reçues à Morat
jusqu'au 13 mars.

Mercuriale du marché de Bulle

le 5 février 1886.

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Froment (halle) . . . les 100 kilos	20	—	à	22
Avoine » 100 »	18	—	à	20
Pommes de terre . . . » 20 litres	—	70	à	—
Porcs gras (marché) . le 1/2 kilo	—	46	à	—
Beurre le 1/2 kilo	1	10	à	1
Oeufs la douzaine	1	—	à	1
Viande de bœuf . . le 1/2 kilo	—	60	à	—
Viande de mouton . » » »	—	70	à	—
Viande de veau . . » » »	—	43	à	—
Pain blanc » » »	—	36	à	—
Fromage gras . . . » » »	—	48	à	—
Fromage maigre . . » » »	—	25	à	—
Fromage blanc (sérac) » » »	—	14	à	—
Vacherin » » »	—	48	à	—

Un remède indispensable est le Bitter fer-
ruginoux de J. P. Mosimann. (Voir l'annonce). (H1Y)

Un point capital pour la préparation des

SOUPES MAGGI

est de les saler suffisamment et de les faire bouillir, jusqu'à ce qu'elles
deviennent un peu crémeuses, ce qui dure environ 15 minutes de forte
ébullition. — La bonne ménagère saura facilement et avec avan-
tage en varier le goût, en y ajoutant soit des restes de repas, ne
pouvant être mieux utilisés, soit des carrelots de pain grillé, etc. etc. [21]

MISES PUBLIQUES

L'agent d'affaires soussigné à Bulle,
au nom du conseil de régie de la com-
mune d'Enney, exposera en vente par
voie de mises publiques à l'auberge
communale à ENNEY, lundi 22 février
prochain, dès 2 heures après-midi, aux
conditions qui seront lues avant la mise,
l'immeuble désigné au cadastre de la
commune d'Enney sous l'art. 617, con-
sistant en une maison avec grange et
écurie.

Bulle, le 18 janvier 1886.

Louis FASEL,
agent d'affaires.

LICITATION

Lundi 22 février 1886, de 1 à 4 heu-
res du jour, à l'auberge de la Cantine
à AVRY-DEVANT-PONT, il sera ex-
posé à vendre en mises publiques aux
conditions qui seront lues, les immeu-
bles désignés sous les art. 165 c, 166 a,
168 da, 169 ba, 170 d, 181 aag, 181 aah,
169 a, 170 c, 166 l, 165 a, 165 b, 166 c,
167, 170 bb, 168 ac, 169 cb, 169 bb,
170 ba, 170 e, 181 aaf, 181 aai, 166 d,
du cadastre de la commune de Pont-en-
Ogoz.

Pr MM. Bourguet, Liard et Rey,
A. DAVET, procureur.

Taureau.

Un beau taureau de deux ans, ta-
conné noir, est à la disposition des éle-
veurs, chez [60]

Aug. Reichlen, à La Tour-de-Trême.

A VENDRE

Une petite machine à vapeur
de la force de 3/4 de cheval, en très bon
état. La chaudière peut être prise sé-
parément. [49]

S'adresser au bureau de la Gruyère.

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ.
PRÉPARATION INSTANTANÉE

A l'imprimerie de la GRUYÈRE:
Calendriers de poche
de 80 cent. à 2 fr. 50.

**Compagnie du chemin de fer
BULLE-ROMONT**

Un concours est ouvert pour la fourniture de **ballast**.

Le cahier des charges dépose au bureau de l'ingénieur de la compagnie, à la gare de Bulle, où l'on peut en prendre connaissance.

Les soumissions devront être déposées cachetées et avec la souscription *fourniture de ballast*, jusqu'au mercredi 6 mars au plus tard. [69]

F. BUGNON

médecin-chirurgien-dentiste
à FRIBOURG

se rend à **Bulle**, hôtel de l'Union, à **Romont**, hôtel du Cerf, à **Châtel-St-Denis**, hôtel de *Ville*, tous les jours de foire.

Opérations et posage de dents sans douleurs, système américain.

Gouttes Péruviennes pour la guérison instantanée des dents douloureuses; dans toutes les pharmacies à 1 franc le flacon. [73]

La compagnie BULLE-ROMONT demande, pour le dépôt de Bulle, un **bon ouvrier forgeron**. Engagement au mois. Adresser les offres, en indiquant les références, au bureau de l'ingénieur. [70]

On demande

une **apprentie-modiste** et une **ouvrière** ou apprentie pour coudre les chapeaux de paille, à la [74] **Chapellerie genevoise**, à Bulle.

Domestiques.

Un homme et une femme mariés, d'âge mûr, sans enfants, forts et robustes, porteurs de certificats, désirent se placer ensemble comme maître domestique et servante à la campagne ou pour diriger une exploitation agricole. — Le journal renseignera. [64]

A LOUER

Un **petit appartement** pour le 1^{er} mars. — S'adresser à M. MULLER, boulanger, à Bulle. [75]

Appartement à louer

à la **TOUR-DE-TRÈME**. — Le bureau du journal indiquera. [63]

A LOUER

au bas de la Grand'Rue à Bulle, un **petit appartement** et une **forge avec l'outillage** le plus complet, tel que: machine à percer, machine à courber les cercles, bicornes, filières, etc. L'atelier y attendant est déjà occupé par un charbonnais parfaitement son état.

On cédera une certaine quantité de houille et de fer brut et ouvré.

S'adresser à M. MAGNIN, avocat, à **BULLE**. [44]

Tavillons à vendre.

Chez M. Jean Paul SOTTAS, à *Gumefens*, environ 20,000 bardeaux ou tavillons de toute beauté et de 1^{re} qualité

A VENDRE

la **maison** appartenant aux enfants de feu Constant Sudan à EPAGNY. La mise aura lieu à l'auberge des *Adoux* **lundi 15 février** prochain, dès 2 heures après-midi, aux conditions qui seront lues. [59]

A VENDRE

Deux belles **laies** portantes pour le commencement de mars. — S'adresser à Jean STEINER, fermier, chez Jacob Trachsel, en Planchy près Bulle. [56]

Grande salle de l'Hôtel des Alpes, à Bulle.

Dimanche 14 février 1886

BUREAU : 7 h.

RIDEAU : 8 h.

Une seule représentation extraordinaire et sans précédent donnée par le célèbre prestidigitateur hongrois

VELLE



Cette représentation sera la plus attrayante et la plus nouvelle.

M. Velle magnétisera des personnes prises parmi les spectateurs; il fera chanter et danser

25 DAMES

de la société qui voudront bien se prêter à cette merveilleuse séance.

Pour la première fois à Bulle, la grande nouveauté à sensation :

**Une dame vivante
séparée en deux.**

PRIX DES PLACES:

Numérotées 2 fr.

Premières 1 fr.

On peut se procurer des billets à l'avance au café de l'HOTEL DES ALPES. Pour les détails, voir le programme. [76]

Mises publiques.

La commission de liquidation des biens composant la succession de feu MARTIN KOLLY, en son vivant propriétaire aux *Granges*, rière La Tour-de-Trême, exposera en vente, sous de favorables conditions, par voie de mises publiques, tous les immeubles lui ayant appartenu, situés dans cette dernière commune, qui consistent en une belle maison d'habitation, grange, écurie, dépendances et environ 6 1/2 poses d'excellent terrain à proximité, le tout taxé à bas prix.

Les mises auront lieu au café de l'hôtel du *Cheval-Blanc*, à *Bulle*, le **jeudi 18 février** prochain, dès les 2 heures du jour. *Bulle*, le 8 février 1886.

Au nom de la commission de liquidation :
Aug. BARRAS, greffier-subst. [72]

Mises publiques.

Le soussigné, en sa qualité de curateur de RODOLPHE GREMION, feu Joseph, dit du Bugnon, à ENNEY, fera vendre en mises publiques à l'auberge communale à Enney le **mardi 16 février** prochain, dès 2 heures après-midi, aux conditions qui seront lues avant la mise, les immeubles et part d'immeubles que le prénommé Gremion possède à Enney et qui sont désignés au cadastre de dite commune sous les art. 631, 632, 633, 634 a, 640, 659, 644, 645, 53, 167 a, 695 bb, 585 ab, 695 bc, 167 b, 220 a, 220 b, 447, 642, 752, 753 a, 751, 750, 667, 668 a et 669, lieux dits : *Au Bugnon*, *Au Fay*, *La Combaz*, *Fin de la Chenaux*, *La Roncleinaz*, *Au Bugnon-damont*, *La Peyra*, *La Charmille* et *La Chenalettaz*. *Bulle*, le 18 janvier 1886.

Louis FASEL, agent d'affaires. [39]

Administration forestière du canton de Vaud.

Arrondissement de Payerne.

Un concours est ouvert : 1^o pour la fourniture, et 2^o pour la plantation de 200,000 plants d'aunes blancs (vernes) destinés à boiser la grève de Cudrefin (lac de Neuchâtel), le printemps prochain.

Ces plants devront avoir au moins 40 centimètres de longueur, être de bonne qualité, et sont à rendre à Cudrefin au fur et à mesure des besoins.

Adresser les offres, avec indication des prix, franco au soussigné à Payerne, jusqu'au 14 février prochain.

Payerne, le 27 janvier 1886. Le forestier du 1^{er} arrondissement : Albert JAN. [55]

**Le véritable
COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ**

si apprécié depuis 12 ans, contre anémie, les pâles couleurs, le manque d'appétit, les maux de cœur, la faiblesse générale ou locale, le froid aux pieds et aux mains, la débilité précoce, etc., est en vente dans les pharmacies PITTET à *Fribourg*; BOÛCHAT & BOURGKNECHT à *Fribourg*; PORCELET à *Estavayer*; WETZSTEIN à *Châtel-St-Denis*; SUDAN à *Bulle*; GOLLIEZ à *Morat*; — le litre pour une cure 5 fr., le 1/2 litre 2 fr. 50.

Eviter avec soin les contrefaçons qui ne portent pas la marque des deux palmiers et le nom de *Fréd. Golliez*.

Dans les mêmes pharmacies on peut se procurer :

Le sirop dépuratif Golliez au brou de noix ferrugineux.

L'alcool Golliez à la menthe et camomille.

L'externum américain au capsicum. (H 816x) [71]

Un remède indispensable à toute famille

est le **Bitter ferrugineux** (Eisenbitter) de Joh. P. Mosimann, pharmacien à Langnau, Emmenthal. Ce médicament, composé d'herbages les plus recherchés des montagnes de l'Emmenthal est un fortifiant très-actif qui purifie et renouvelle le sang et rend une nouvelle vigueur à toute personne faible. — La bouteille pour la cure de 4 semaines ne coûtant que 2 fr. 50, le rend accessible à toutes les bourses. (H 1 Y) [124]

Dépôts dans les pharmacies : à *Bulle*, *Gavin*; *Romont*, *Robadey*.

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public qu'à partir de ce jour il dessert

**l'auberge du TIR
à BULLE.**

Service prompt et soigné.
Consommation de première qualité.
Se recommander

54] **Martin MORAND.**

Boulangerie-épicerie.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il vient de s'établir comme boulangier dans la maison de M. Léon BORCARD, rue du *Tirage*, à Bulle, avec magasin d'épicerie.

Il sollicite la confiance du public qu'il espère mériter par la bonne qualité de ses marchandises.

52] **Edouard DUBOIS.**

On trouve

à la boulangerie Messerli, en face de l'église à Bulle :

Des **farines** 1^o, 2^o, 3^o et 4^o qualité, ainsi que **tourteaux de sésame moulu**, **froment concassé** et son. Prix réduits. [38]

Charles MESSERLI.

Au moulin de Bulle :

Blés et **avoines** comprimés. **Maïs** concassés, gros et fin; **tourteaux sésame blanc**, du Levant, 1^o qualité. **Farines** de blés du pays et **sons**. — Moutures diverses à façon. — Prix réduits. [35]

Filature de lin Burgdorf

Filage à façon de lin, chanvre et d'é-toupes. Ouvrage soigné, prompt livraison, prix modérés. — Tissage du fil sur demande spéciale.

DÉPOT : M. Eugène Wæber, à *Bulle*. (M 2150 Y) [1656]

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au [24] **Notaire Favre, Bulle.**

Plus de douleurs!

BAUME LINIMENT

du Spécialiste-Électricien **Morana**, remède externe efficace contre toutes les douleurs, rhumatismes, rhumatismes articulaires, points de côté, torticolis, lumbagos, maux de reins, sciaticques, etc. Envoi de prospectus franco sur demande. Prix du flacon, 75 cent., 1 fr. 25 et 2 fr. 25. Expédition contre mandat ou timbres-poste. S'adresser à M. **Morana**, 44, rue de Lausanne, **Genève**, et chez les principaux droguistes. (H 709 X) [62]

Crevasses

gerçures, brûlures, engelures, ouvertures, dartres, feux du visage, varices, plaies sont rapidement cicatrisées avec la véritable **Gelée siccative GOLLIEZ** à la marque des deux palmiers. Le flacon 1 fr. — par poste fr. 1,20. Pharmacie du Haut à *Morat* et dans les pharmacies. (O Fr. 473) [1697]

Le meilleur remède très efficace reconnu pour enlever promptement, d'une manière sûre, non douloureuse et sans danger

cors aux pieds

callosités, durillons, verrues est selon de nombreuses attestations

le **P'Acetine**

du pharmacien **Wankmiller** à *Weilheim*. Prix : la boîte 1,50. — Dépôts : pharmacies : à *BULLE*, *Rieter* et *Sudan*; *ROMONT*, *Comte*. (H 82202) [1754]

Bulle. — Imprimerie Lenz & Filsler.